



QUEST FOR GROWTH

Pricaf, société d'investissement à capital fixe de droit belge

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale
qui se tiendra au siège social de la société "Jonge St. Jacob", Lei 19 à 3000 Louvain,
jeudi le 15 mars 2012 à 11h00

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011;
2. Rapport du Commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011;
3. Commentaire des comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011;
4. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 et affectation du résultat;
Proposition de décision:
Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires d'approuver les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 et l'affectation du résultat.
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire;
Proposition de décision:
Le Conseil d'Administration prie les actionnaires de donner décharge, par vote séparé, aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice écoulé.
6. Formalités liées au mandat
Proposition de décision:
L'Assemblée Générale accorde un mandat spécial à QUEST Management SA, Lei 19, boîte 2, 3000 Louvain, ainsi qu'à ses employés, préposés et fondés de pouvoir, avec possibilité de subrogation, afin d'assurer l'accomplissement des formalités éventuelles auprès d'un guichet d'entreprises en vue de l'adaptation des données dans la Banque-carrefour des Entreprises.
7. Divers

Formalités d'admission

Pour participer à l'Assemblée Générale et pour y exercer le droit de vote, les actionnaires doivent être enregistrés en tant qu'actionnaires de la société le quatorzième jour qui précède l'Assemblée Générale, à 24 heures, soit le 1^{er} mars 2012 (la « date d'enregistrement »):

- soit par leur inscription dans le registre des actions nominatives de la société;
- soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation;
- soit par la production des actions au porteur à un intermédiaire financier,

quel que soit le nombre d'actions que l'actionnaire possède au jour de l'Assemblée Générale.

L'intermédiaire financier, le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation délivre une attestation à l'actionnaire certifiant le nombre d'actions au porteur ou des actions dématérialisées qui sont respectivement produites ou inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement (soit le 1^{er} mars 2012), pour lequel l'actionnaire déclare vouloir participer à l'Assemblée Générale.

Enregistrement

Au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale – soit le 9 mars 2012 – les actionnaires doivent indiquer à la société ou à la personne désignée par la société leur volonté de participer à l'Assemblée Générale. L'enregistrement peut se faire par écrit (Quest for Growth – A l'attention de Marc Pauwels – Lei 19 boîte 3 3000 Louvain) ou par e-mail (mpauwels@questforgrowth.com).

Questions

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions oralement (lors de l'assemblée) ainsi que par écrit avant l'assemblée. Les questions écrites doivent être posées au plus tard le 9 mars 2012 par écrit – au siège social de la société – ou par voie électronique (mpauwels@questforgrowth.com). Seules les questions écrites posées par des actionnaires qui auront satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée, et qui auront de ce fait établi leur qualité d'actionnaire à la date d'enregistrement, recevront une réponse en assemblée.

Droit d'inscrire des sujets à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital peuvent au plus tard le 22 février 2012 requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour, à condition de prouver qu'ils sont actionnaires. Des questions ou des propositions peuvent être envoyées soit par écrit (Quest for Growth – A l'attention de Marc Pauwels – Lei 19 boîte 3 3000 Louvain) soit par e-mail (mpauwels@questforgrowth.com). La réception est confirmée par la société dans les 48 heures.

Ordre du jour complété

Si les actionnaires qui y ont droit, souhaitent ajouter des sujets ou des propositions de décision à l'ordre du jour, un ordre du jour complété sera publié au plus tard le 29 février 2012 via le site web de la société (www.questforgrowth.com).

Formulaires de procuration:

Des formulaires de procuration peuvent être obtenus au siège de la société par les actionnaires qui souhaitent se faire représenter lors de cette assemblée. Des formulaires de procuration sont également disponibles sur le site web de la société (www.questforgrowth.com). Des procurations doivent être déposées au siège social de la société au moins six jours ouvrables avant la réunion. Les procurations doivent contenir l'ordre du jour et les propositions de résolution.

Toutes les informations utiles et les documents à présenter sont disponibles sur le site web de la société www.questforgrowth.com.

Afin de pouvoir commencer la réunion à l'heure exacte, les actionnaires sont priés d'être présent un quart d'heure d'avance.

Le Conseil d'Administration



QUEST FOR GROWTH SA
Pricaf, société d'investissement à capital fixe de droit belge
Lei 19, boîte 3 B-3000 Louvain - Tél: +32 (0)16 28 41 28 - Fax: +32 (0)16 28 41 29
www.questforgrowth.com
quest@questforgrowth.com